

Association nouvelle Trois points et plus de rencontres culturelles les amis de la villa Gaspari-Ramelli

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
enregistrée par la Préfecture de Haute-Corse sous le n° W2B2003350

bulletin d'adhésion

Si adhésion à titre personnel :

Civilité (M., MME.) _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ (si possible n° mobile)

@ _____

Si adhésion d'une personne morale :

Dénomination _____

Forme juridique _____

Siège social _____

Représentée par _____

Qualité de ce représentant _____

Tél. _____ (si possible n° mobile)

Adresse mail _____ @ _____

Souhaite adhérer aux statuts de l'association Trois points et plus, les amis de la villa Gaspari-Ramelli,
en qualité de (*cocher la formule choisie*) :

membre actif, simple adhérent (cotisation annuelle 30 €)

membre bienfaiteur (droit d'entrée 50 € plus cotisation annuelle 50 € (= 100 € la première année)

Paiement de l'adhésion

Chèque à l'ordre de « Trois points et plus » - adresser bulletin complété et chèque à :

Villa GASPARI-RAMELLI - Hameau de Chioso - 20233 SISCO

À _____ Le _____ Signature :